



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 6 juillet 2016
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2016/044

L'an deux mille seize et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 28/06/2016

Affichage de la convocation : 28/06/2016

Nombre de membres en exercice : 96

Présents : Christine Antoine, Jean-Marie At, Louis Bentajou, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Adam Da Silva, Sandrine Denier, Jérôme Fabre, Sébastien Frey, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Jacques Huc, Alain Huc, Christian Jantel, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Dominique Marcos, Marie-Hélène Mattia, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Michel Trinquier, Alain Vogel-Singer.

Absents excusés : Olivier Brun, Philippe Bouche, Philippe Huppé, Christophe Thomas, Laure Godefroy, Jean Martinez, Philippe Fauré, Pierre Usache, Muriel Icher.

Secrétaire de séance : Alain Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis de la dernière CAP et afin de permettre le bon fonctionnement des services, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'amender le nouveau tableau des effectifs.

Afin de permettre la nomination des agents proposés au titre de l'avancement de grade pour l'année 2016, Monsieur le Président propose les modifications suivantes du tableau des effectifs :

- Filière Administrative :

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{er} classe
Création de 2 postes d'Adjoint Administratif 1^{er} classe

- Filière Technique :

Création d'un poste d'Ingénieur Général
Création de 6 postes d'Agent de Maîtrise Principal
Création de 11 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Ce qui permettra un réajustement du nombre de postes nécessaires pour les avancements de grade prévus et les postes laissés vacants par les agents promus.

En conséquence, le tableau des effectifs sera donc modifié comme il suit :

- Postes de titulaires

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1
Directeur Général des Services Adjoints (emploi fonctionnel)	4
Directeur Territorial	3
Attaché Territorial	3
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur Territorial	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Administratif 1 ^{ere} classe	7
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	15
Ingénieur Général	1
Ingénieur en Chef hors classe	1
Ingénieur Principal	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	3
Agent de Maitrise Principal	14
Agent de Maitrise	32
Adjoint Technique Principal de 1 ^{er} classe	8
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	61
Adjoint Technique 1 ^{er} classe	37
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	142

- Postes de non titulaires

Directeur Territorial	1
Collaborateur de Cabinet	1
Attaché Territorial	4
Rédacteur Territorial	2
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	3
Ingénieur	1
Agent de Maitrise Principal	1
Agent de Maitrise	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	70

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à valider la modification du tableau des emplois.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président, 2

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le et de sa publication le 18/07/2016 18/07/2016

A Nézignan l'Évêque, le 18/07/2016